



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Office National des Forêts
Agence Territoriale
Bouches-du-Rhône - Vaucluse**

Arrêté n°13-2025-07-08-00017

Du 8 juillet 2025

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
COMPOSANT LA FORET COMMUNALE RELEVANT DU
REGIME FORESTIER DE ROUSSET,
SISE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE ROUSSET**



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Office National des Forêts
Agence Territoriale
Bouches-du-Rhône - Vaucluse**

**Arrêté n°
portant création de la forêt communale de Rousset relevant
du régime forestier sise sur le territoire communal de Rousset**

Le Préfet de la Région Provence Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU les articles L 211.1, L 214.3, R 214.2 et R 214.7 du Code Forestier,

VU la délibération du 20 mars 2025 du Conseil Municipal de Rousset,

VU le rapport de présentation 15 avril 2025 du Directeur d'Agence Territoriale Bouches-du-Rhône - Vaucluse de l'Office National des Forêts avec avis favorable,

VU la demande de l'Office National des Forêts - Agence Territoriale Bouches-du-Rhône - Vaucluse en date du 30 mai 2025,

VU le plan des lieux,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

Article premier : Relèvent du régime forestier les parcelles cadastrales sises sur le territoire communal de Rousset, d'une contenance totale de **22 ha 10 a 10 ca**, désignées dans le tableau suivant :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACES			
				M2	HA	A	CA
ROUSSET	AH	38	CAMPBERNARD	45500	4	55	00
ROUSSET	AH	52	CAMPBERNARD	13520	1	35	20
ROUSSET	AH	58	CAMPBERNARD	28	0	0	28
ROUSSET	AH	151	LE RIBAS	20700	2	07	00
ROUSSET	AH	232	CAMPBERNARD	63640	6	36	40
ROUSSET	AH	284	LE RIBAS	20373	2	03	73
ROUSSET	AH	304p	LE RIBAS	35447	3	54	47
ROUSSET	AH	464	CAMPBERNARD	3110	0	31	10
ROUSSET	AH	582	CAMPBERNARD	18692	1	86	92
Total				221010	22	10	10

Article 2 : La forêt communale de Rousset relevant du régime forestier, d'une contenance totale de **22 ha 10 a 10 ca**, est désormais composée des parcelles suivantes :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACES			
				M2	HA	A	CA
ROUSSET	AH	38	CAMPBERNARD	45500	4	55	00
ROUSSET	AH	52	CAMPBERNARD	13520	1	35	20
ROUSSET	AH	58	CAMPBERNARD	28	0	0	28
ROUSSET	AH	151	LE RIBAS	20700	2	07	00
ROUSSET	AH	232	CAMPBERNARD	63640	6	36	40
ROUSSET	AH	284	LE RIBAS	20373	2	03	73
ROUSSET	AH	304p	LE RIBAS	35447	3	54	47
ROUSSET	AH	464	CAMPBERNARD	3110	0	31	10
ROUSSET	AH	582	CAMPBERNARD	18692	1	86	92
Total				221010	22	10	10

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille :

- pour le bénéficiaire dans les deux mois à compter de sa notification,
- pour les tiers dans les deux mois à compter de son affichage en mairie.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-préfet d'Aix en Provence, le Maire de la commune de Rousset, le Directeur d'Agence de l'Office national des forêts des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux lieux habituels de la commune de Rousset.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Office National des Forêts

Service SIG/Foncier

Agence Bouches-du-Rhône - Vaucluse

Forêt communale de Rousset

Actualisation de l'assiette foncière par Arrêté Préfectoral

1:9 000

0 250 500 m

N

Carte réalisée le 06/03/2025 par C. LEBLAN

